

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Séance ordinaire du **22 JUIN 2026****OBJET DE LA DELIBERATION :****TARIFICATION pour la part d'exploitation 2025 des réseaux desservis par la station du Mont d'Uzore et des Vignasses**

La Présidente certifie

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à **l'unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **20** sur lesquels il y avait **17 membres présents** et **0** membres représentés par pouvoir accordé, soit **17 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BERGER Rémi	11-	Mme GENE BRIER Sylvie
2-	Mme BRO SSE Chantal, Présidente	12-	M. GEROSSIER Rémi
3-	Mme CHEMINAL Maryline	13-	M. LARDON Eric
4-	M. CORNU Christophe	14-	M. PALAIS Bertrand
5-	M. COUCHAUD Patrice	15-	M. PERRACHE Jean-Michel
6-	M. CROZIER Julien	16-	M. RASCLE Jean-François
7-	M. DETOUR Claude	17-	M. VERNET Gérard
8-	Mme FAYARD Stéphanie	18-	
9-	M. FRECHET Daniel	19-	
10-	M. FRECON Laurent	20-	

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - Mme BRUEL Nicole - M. POMPORT Pierre-Henri**Absents représentés : /****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. RASCLE Jean-François**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20260622-C06-20260622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Lors du vote du Budget Primitif 2026, les charges réelles de la station des Monts d'Uzore et de la Station des Vignasses pour l'année 2025 n'étaient pas toutes connues puisqu'il manquait le solde du rabais d'énergie réservée.

Fourniture d'eau sous pression aux Associations :

Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2025

(facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2025)

	Tarif 2025	
m3 mis en pression	0.0132 €	par m3 enregistré
Charges de fonctionnement pour mise en pression	81.90 €	par l/s souscrit
Avoir sur charges de fonctionnement N-1		
ASA DE VILLEDIEU	-2 382.65 €	
ASA DES MONTS DU SOIR	-8 183.03 €	
ASA DE LA PRA	-1 796.05 €	
Charges d'investissement	26.50 €	par l/s souscrit

Investissement 2025 : Batardeau, garde corps, fosse déchets, plots maçonnés et Electricité ancienne station

Frais d'exploitation de la station des Vignasses pour 2025

(facturé à l'ASA de Veauchette en 2025)

	Tarif 2025	
m3 mis en pression	0.01269 €	par m3 enregistré
Charges de fonctionnement pour mise en pression	132.40 €	par l/s souscrit
Charges d'investissement	126.25 €	par l/s souscrit

Investissement 2025 : groupe pompage, fourniture et pose collecteur

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve la tarification proposée pour les stations des Monts d'Uzore et des Vignasses pour l'année 2025
- délègue sa Présidente pour signer toutes les pièces se rapportant à ces décisions,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 22 Juin 2026

La Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire,
Jean-François RASCLE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-François Rascle', is written in a stylized, cursive manner.